

Arrêts maladie : ce n'est pas aux travailleur·euses de payer l'incurie de Macron !

Tout à sa frénésie de faire des économies dans les budgets sociaux, le gouvernement a décidé de s'en prendre aux travailleur·euses malades. Les accusant de plomber les comptes de la sécurité sociale, il a publié cet été une série de décrets limitant dans le temps l'indemnisation des arrêts maladie. Ainsi, les arrêts maladie ordinaires ne seront ainsi plus indemnisés au-delà du 31ème jour d'arrêt (ajoutés aux jours de carence initiaux) et du 62ème jour en cas de prolongation.

Pire, les malades du secteur privé atteint·es de pathologies maladies graves y compris d'origine professionnelle, ne seront plus indemnisé·es au-delà de la 4ème année même dans l'incapacité de reprendre le travail. Ils et elles basculeront alors dans le régime de l'incapacité permanente, bien moins protecteur. Le gouvernement veut donc faire payer à l'immense majorité des travailleur·euses malades l'incurie de sa gestion budgétaire et laisse entendre que les malades ne veulent pas aller travailler. Et surtout **refuse de remettre en cause la forte dégradation des conditions de travail** et la responsabilité patronale écrasante à ce propos ! Sans parler de la lutte très insuffisante contre plus des 2/3 des cas de fraude sociale d'origine justement patronale comme le travail dissimulé. Du reste, voit-on le gouvernement évoquer les morts au travail ? Jamais !

Le gouvernement attaque en outre l'indemnisation des indemnités journalières, soit le revenu de remplacement versé par la sécu lors des arrêts maladie. Il entend les « fiscaliser », c'est à dire en reprendre un bout pour alimenter les caisses de l'État ! Autrement dit, **plutôt qu'imposer les riches, ils imposent les malades !** Dès le 1er novembre, le gouvernement compte baisser le montant des indemnités journalières tout en incitant les employeurs à verser la partie manquante (à l'exception de secteurs comme la culture ou l'interim)... En réalité, c'est un **nouveau transfert de charge aux complémentaires de santé** qui au passage en profiteront pour augmenter leurs tarifs. Ce sont les assuré·es et donc les travailleur·euses qui feront les frais de cette nouvelle « privatisation » de la sécu. Quid en revanche des 2,5 millions de travailleur·euses qui par manque de moyens ne bénéficient d'aucune protection complémentaire et/ou dont l'employeur n'aura pas à régler la part complémentaire ? Ils et elles auront à supporter l'intégralité du manque à gagner !

Alors que les conditions de travail se dégradent dans tous les secteurs, le gouvernement regarde ailleurs. Il préfère faire la guerre aux travailleur·euses et favoriser les détenteurs du capital, ces oisifs et oisives qui viennent à nouveau de bénéficier de dividendes record. A cette société délétère, l'Union syndicale Solidaires oppose son projet syndical fondé sur la justice sociale et l'égalité. Elle revendique :

- **la mise en place du 100 % sécu**, à savoir une prise en charge de la totalité des frais de santé par la sécurité sociale.
- **l'indemnisation complète des arrêts de travail sans perte de salaire** et pour la durée nécessaire au rétablissement complet.
- des politiques publiques en capacité de **mettre fin à l'impunité de la violence patronale**, principal motif de la dégradation alarmante des conditions de travail et **combattre la fraude sociale patronale**.